

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 7 avril 2016

L'an deux mil seize, le 7 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 31 mars 2016, et sous la Présidence de Monsieur Vincent DANCOURT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. Vincent DANCOURT, Michel MANGOLD, Mmes Liliane ROUSSELET, Nathalie ANDREOLETTI, Patricia GRAPPE, MM. Jean-Paul BONY, Georges GROSSEL, Mmes Sylviane ARCHE, Elisabeth BESSIERE, Nathalie CHAIX, Pascale CHERVET, M. Xavier DUCHEZ, Mmes Maryline FASSY (arrivée à 20h42), M. Maurice LEHOUX, Mmes Sandra LOISON, Laëtitia MICHEL, MM. Michel AIMEUR, Jean MATHE, Cyril SARRON, Mmes Evelyne BREDILLET, Sylvie CHASTRUSSE, Safia IBRAHIM-OTOKORE (arrivée à 20h56).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Louis PATOUILLET qui a donné procuration à Mme Liliane ROUSSELET, M. Cyril BULOT qui a donné procuration à M. Vincent DANCOURT, Mme Marie-Noëlle FAUTRE qui a donné procuration à M. Michel MANGOLD, Mme Christelle MOUNICOU-LOUSTAU qui a donné procuration à M. Georges GROSSEL, MM. Cédric CRETON, Yves LAUPRETRE, Clément NISSEN

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 22.

Nombre de votants : 26.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et remercie le public présent dans la salle.

A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose M. Jean-Paul BONY en qualité de secrétaire de séance.
Accepté à l'unanimité.

B) POUVOIRS

Monsieur le Maire donne lecture des procurations transmises par les Conseillers Municipaux absents à cette réunion.

C) DECISIONS

POINT N° 1 - Approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2016

M. Cyril SARRON considère que ce compte rendu est trop succinct, trop parcellaire et que par conséquent il s'abstiendra.

M. Vincent DANCOURT lui précise qu'il peut envoyer ses remarques par écrit.

Aucune autre remarque n'étant faite ce compte rendu est approuvé par 19 voix pour et 5 abstentions (Mmes Evelyne BREDILLET, Sylvie CHASTRUSSE, MM. Michel AIMEUR, Jean MATHE, Cyril SARRON).

POINT N° 2 - Compte rendu de commission

M. Jean Paul BONY, Maire-Adjoint, présente le compte rendu de la réunion de la Commission "Affaires Sociales, Logements, Solidarité, Personnes Agées" du 26 mars 2016 et précise que l'EHPAD de LONGVIC ne souhaite plus assurer le portage de repas à domicile sur Genlis.

POINT N° 3 - Finances

I.) COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL

a. Compte Administratif 2015

M. Michel MANGOLD, Maire adjoint délégué aux finances présente le Compte Administratif 2015 de la Commune.

- Ce Compte Administratif est arrêté en section de fonctionnement dépenses à la somme de : 4.261.610 € ; les dépenses 2015 sont donc en baisse de 160.111 € par rapport à 2014.
Le montant des charges à caractère général s'est élevé à 1.332.242 € (1.388.476 € en 2014), les charges de personnel ont atteint la somme de 2.060.955 € et sont restées stables par rapport à 2014 (2.060.930 €). Les autres charges de gestion courante ont été de 487.122 € (579.942 € en 2014). Le montant des charges financières, principalement les intérêts des emprunts, s'est élevé à la somme de 168.096 € (192. 558 € en 2014).
Le montant des recettes de fonctionnement 2015 a été arrêté à la somme de 5.170.604 € ; le montant des recettes de fonctionnement de 2014 était de 5.389.400 €. Les recettes 2015 sont donc en baisse de 218. 796 €. Outre des réductions de recettes enregistrées sur les montants des remboursements des rémunérations de personnel et des produits des services, les baisses les plus sensibles sont à relever au niveau des dotations et participations, la réduction la plus forte étant enregistrée au niveau de la dotation forfaitaire – 117.975 €.
Compte tenu des montants des recettes et dépenses réalisées, le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 908.994 €. En ajoutant l'excédent antérieur reporté de 2014 soit 677.192 €, le résultat global de la section fonctionnement présente un excédent de : 1.586.186 € ; il était de 1.405.048 € en 2014.
- Le Compte Administratif 2015 est arrêté en section d'investissement dépenses à la somme de 1.891.327 €. Après avoir rappelé les principales dépenses d'investissement réalisées en 2015, le Maire Adjoint a souligné le montant des remboursements de la dette qui a atteint la somme de 846.503 € ; il a précisé que cette somme a été répartie comme suit : remboursement des emprunts en capital 455.271 € (448.528 € en 2014) et le montant de refinancement de la dette 391.232 €.
Le montant des recettes d'investissement 2015 a atteint la somme de 1.647.592 €.
Compte tenu du montant des dépenses et du montant des recettes, la section investissement 2015 présente un déficit de -243.735 €. En raison du report du déficit 2014 – 517.387 €, le déficit global de la section investissement est arrêté à la somme de -761.122 €.
En tenant compte de l'excédent global de fonctionnement soit 1.586.186 € du déficit global de la section investissement soit – 761.122 €, des restes à réaliser reportés en dépenses soit – 256.999 € et des restes à réaliser reportés en recettes soit + 38.056 €, le résultat global du Compte Administratif 2015 présente un excédent de 606.121 €.

Arrivées de Mme Maryline FASSY à 20 H 42 et de Mme Safia IBRAHIM OTOKORE à 20 H 52.

b. Vote du Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal sous la présidence de M. MANGOLD, Maire Adjoint, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2015 de la Commune arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :.....	4.261.610,95 €
Recettes :	5.170.604,75 €
Excédent reporté :.....	677.192,43 €
<u>Excédent de clôture</u> :	1.586.186,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	1.891.327,49 €
Recettes :	1.647.592,97 €
Déficit reporté :	517.387,33 €
<u>Déficit de clôture</u> :	761 121,85 €
Restes à réaliser Dépenses :	256.999,00 €
Restes à réaliser Recettes :	38.056,00 €
<u>Excédent global</u> :	606.121,38 €

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

c. Formation des Elus 2015

Monsieur le Maire présente la liste des actions de formations effectuées par les Conseillers au cours de l'année 2015 comme suit :

- M. Jean-Paul BONY et MMES Elisabeth BESSIERE, Nathalie CHAIX, Maryline FASSY, Sandra LOISON et Christelle MOUNICOU-LOUSTAU ont bénéficié d'une formation intitulée « Conduire et Consolider une Politique de Développement Social » le 26 juin 2015 à Genlis délivrée par Movadis Conseil & Formation 20 Ter rue de Bezons 92415 COURBEVOIE pour un coût de 2.022 €. Il convient d'ajouter qu'une compensation pour perte de revenus de 58.41€ a été versée à l'un des participants,
- M. Vincent DANCOURT a bénéficié d'une formation intitulée « Evaluation des Politiques Publiques » les 5, 6, 24 et 25 novembre 2015 à Paris délivrée par Sciences Po Executive Education 28, rue des Saints-Pères 75007 Paris pour un coût de 2.020 € et 282 € de frais de transport et d'hébergement soit un total de 2.302 €,
- MM. Jean-Paul BONY, Georges GROSSEL et Jean PATOUILLET et MMES Nathalie ANDREOLETTI, Sylviane ARCHE, Elisabeth BESSIERE, Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS, Laetitia MICHEL et Liliane ROUSSELET ont bénéficié d'une formation intitulée « Gestion de l'Image et Prise de Parole en Public » le 10 décembre 2015 à Genlis délivrée par SARL ARION COM'MUNICATION & FORMATIONS 10 rue Saint Augustin 75002 Paris pour un coût de 2.004 €.

Le Conseil Municipal prend acte des actions de formations effectuées par les Conseillers au cours de l'année 2015.

d. Approbation du Compte de Gestion 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal Commune année 2015 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2015.

e. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal suite au vote du compte administratif 2015 et sur proposition de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Affectation déficit d'investissement (001)	761.121,85 €
Affectation excédent de fonctionnement (002).....	606.121,38 €
Affectation en réserve à l'article 1068 (recettes).....	980.064,85 €

f. Fixation de la participation communale 2016 au Centre Communal d'Action Sociale

M. le Maire propose une subvention de fonctionnement de 20.000 €.

M. Jean MATHE demande quel était le montant en 2015, M. Vincent DANCOURT répond 23.000 € et rappelle les subventions d'équilibre versées au cours du précédent mandat, toutes étaient inférieures à 15.000 €.

Il précise également que les recettes issues de l'organisation d'un Thé Dansant en début d'année ont abondées le budget du CCAS et que la nécessité réelle afin d'équilibrer le budget 2016 n'était en fait que de 18.000 €, mais compte tenu de la conjoncture économique difficile pour nombre de compatriotes, une réserve supplémentaire de 2.000 € est prévue.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention de fonctionnement à verser au C.C.A.S. pour 2016 à 20.000 € (Vingt Mille Euros),
- **PRECISE** que les crédits afférents seront inscrits à l'article 657362 du budget 2016 de la commune à intervenir.

g. Vote des taux de l'imposition locale

Monsieur le Maire souligne que conformément au respect des engagements pris par la majorité municipale, il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'imposition en 2016 et rappelle qu'en 2015 les taux avaient subi une baisse de 1 %.

En conséquence, il propose de fixer comme suit les taux des quatre taxes directes locales pour 2016 :

Taxe d'habitation	14,98 %
Foncier bâti.....	15,04 %
Foncier non bâti.....	31,09 %
Cotisation foncière des entreprises.....	16,87 %

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

h. Budget Primitif 2016 de la Commune

M. Michel MANGOLD Maire-Adjoint présente le projet de Budget Primitif 2016.

▪ En section de fonctionnement dépenses, le Budget Primitif 2016 de la Commune est arrêté à la somme de 5.357.368,38 € dont 579.658,38 € de prélèvement pour dépenses d'investissement et 424.660 € d'opérations d'ordre entre sections. Pour mémoire, le montant des dépenses prévisionnelles 2015 était de 5.741.574,73 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4.353.050 € ; en 2015, elles étaient de 4.306.644 €.

Le prélèvement pour dépenses d'investissement est arrêté à la somme de 579.658,38 €, il était de 1.211.120 € en 2015 ; par contre le montant des opérations d'ordre s'élève à 424.660,00 €, il était de 223.810,00 € en 2015, étant précisé que ces opérations d'ordre alimentent la section investissement du budget.

M. Michel MANGOLD procède ensuite à l'examen de chacun des chapitres de dépenses.

▪ En section de fonctionnement recettes, le Budget Primitif 2016 est arrêté à la somme de 5.357.368,38 €, identique au montant des dépenses de fonctionnement. Le montant des recettes 2016 est donc inférieur de 384.206,35 € par rapport au budget prévisionnel 2015. Après examen de chacun des chapitres de recettes, il est constaté une baisse importante de la dotation forfaitaire qui se trouve réduite de 120.903 €. Le produit des impôts et taxes atteindrait la somme de 3.076.389 € contre 3.061.766 € en 2015, soit une progression de + 0,48 %. Les taux d'imposition restent identiques à ceux de 2015, seules les bases évoluent en moyenne de 1 %.

▪ La section investissement dépenses est arrêtée à la somme de 4.104.410,23 € auxquels s'ajoutent 256.999 € de dépenses reportées, soit au total 4.361.409,23 €. Les crédits inscrits permettront de financer :

- Le déficit d'investissement reporté soit 761.121,85 €.
- Des équipements sportifs – vie associative pour 2.016.700 € dont la rénovation de la salle Patouillet et la construction d'une salle annexe (coût estimatif 2.000.000 €).
- Des travaux hors programme pour 130.200 € dont le programme d'éclairage public (coût 80.000 €).
- Des études et le désamiantage de l'ancienne gendarmerie pour 53.100 €.
- Des équipements funéraires pour 9.990 € (aménagement d'un nouvel ossuaire au cimetière).
- Des équipements scolaires pour 162.020 € dont la réhabilitation des sanitaires de l'école Paul Bert (coût 140.000 €).
- Des équipements administratifs pour 35.840 € dont le mobilier pour le nouveau local archives (9.840 €).
- Des achats de mobilier urbain et des études pour les travaux sur les berges de la Norge et au Creux Jacques (10.000 €).
- Des achats de matériel pour les services techniques 99.350 €.
- Des achats de matériel pour la Médiathèque 11.330 €.
- La mise aux normes de l'alarme (4.650 €), le remplacement des blocs de sécurité (12.000 €), le remplacement de la pompe à chaleur (11.110 €) à l'Espace Culturel Paul Orssaud.
- L'installation de la vidéo-surveillance pour 40.000 €.

Le remboursement des emprunts et dettes assimilées en capital s'élève à la somme de 427.140 €.

▪ La section investissement recettes est arrêtée à la somme de 4.323.353,23 € à laquelle il faut ajouter un report de recettes de 38.056 € ; le montant total des recettes est donc de 4.361.409,23 € égal au montant total des dépenses d'investissement. Les principales recettes sont les suivantes :

- Le virement de la section de fonctionnement pour 579.658,38 €.
- Des opérations d'ordre entre section pour 424.660 €.
- Des opérations d'ordre à l'intérieur de la section pour 51.360 €.
- Des dotations fonds divers et réserves pour 1.106.084,85 € dont l'affectation au compte 1068, 980.064,85 €.
- Des subventions d'investissement pour 91.720 €.
- Un emprunt de 2.069.570 €.

Suite aux explications fournies, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'exprimer sur ce projet de Budget Primitif 2016.

M. Cyril SARRON fait remarquer que le budget n'est équilibré que grâce à l'excédent reporté, la commune ne parvenant plus à dégager suffisamment de recettes pour assurer l'équilibre du budget sur l'exercice courant. Il souligne que si une hausse des impôts est évitée cette année, elle ne pourra l'être en 2017 ; il mentionne également une diminution de l'épargne brute de la commune et, en raison de la réduction des dotations, fait part de ses craintes pour la gestion future. Il constate aussi le peu de dynamisme des recettes.

En matière d'investissement, M. SARRON souligne que l'aménagement du tour du Lac coûtera 140.000 €, et que les travaux de rénovation de la salle Patouillet nécessiteront la recherche d'un emprunt qui entraînera une augmentation des charges de la dette.

Pour conclure, M. SARRON précise qu'il ne votera pas le budget primitif 2016 qui n'anticipe pas l'avenir.

M. Vincent DANCOURT, en réponse, mentionne qu'il est facile de dire "on ne votera pas" sans avancer de proposition. Il confirme que les recettes prévisionnelles sont en baisse et qu'il est nécessaire de trouver d'autres recettes sans recourir à la facilité d'augmenter les impôts. Il souligne que la masse salariale représente 48 % des dépenses réelles de fonctionnement est contenue ; il constate bien entendu une baisse des dotations de l'état de 238.000 € mais, "malheureusement il faut faire avec". Il précise que la majorité municipale travaille pour l'avenir de Genlis et en ce qui concerne le complexe Patouillet il rappelle qu'il y a eu une étude sur le coût ; "tout se passera en concertation avec les utilisateurs, mais il faut le constater certaines associations manquent de place". Vincent DANCOURT fait remarquer "qu'être dans l'opposition n'est pas toujours facile mais qu'il faut préparer ses dossiers en apportant des éléments concrets permettant d'argumenter".

Il s'en suit un débat sur l'opportunité de rénover ou de reconstruire la salle Patouillet, M. Jean MATHE souhaitant avoir des précisions sur les études entreprises.

M. DANCOURT rappelle qu'une étude sur l'état de la construction a été lancée avant les élections municipales ; il en résulte qu'une rénovation peut être envisagée moyennant le coût de 1,4 millions d'euros hors un éventuel désamiantage. En ce qui concerne la salle annexe, le coût estimatif est de 0,6 millions d'euros ; la décision de construction de cette salle n'est pas définitive, si le coût se révèle par trop élevé, ce projet sera retiré.

Pour conclure, M. DANCOURT souligne que s'il y a déconstruction de la salle Patouillet, la piscine poserait un sérieux problème.

D'autres questions portant sur la vidéo-protection, la délinquance, les effectifs scolaires, la location des logements communaux, les publications municipales, le nettoyage de la salle Patouillet, la taxation des enseignes, les loyers des pâtis communaux, les logements de l'ancienne gendarmerie, sont également évoquées.

Mme Safia IBRAHIM-OTOKORE remercie le Maire Adjoint chargé des finances pour la présentation détaillée du projet de Budget Primitif et souligne qu'elle aidera la Ville de Genlis à rechercher des fonds permettant de financer la réhabilitation de la salle Patouillet.

M. DANCOURT remercie Mme IBRAHIM-OTOKORE de l'aide qu'elle apportera.

Aucune autre question n'étant posée et les réponses ayant été apportées, Monsieur le Maire soumet le projet de Budget au vote de l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 20 voix pour, 5 contre (Mmes Evelyne BREDILLET, Sylvie CHASTRUSSE, MM. Cyril SARRON, Jean MATHE, Michel AIMEUR) et 1 abstention (Mme Safia IBRAHIM-OTOKORE).

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 de la commune arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	5.357.368,68 €
Recettes	5.357.368,38 €

Section d'investissement :

Dépenses	4.361.409,23 €
Recettes	4.361.409,23 €

II.) SERVICE DE L'EAU POTABLE

a. Présentation du Compte Administratif 2015

M. Michel MANGOLD Maire-Adjoint présente le Compte Administratif 2015 du service de l'eau potable.

- En section de fonctionnement dépenses le Compte Administratif 2015 est arrêté à la somme de 81.244 € ; le montant des recettes est arrêté à la somme de 128.913 €. Compte tenu

du montant des dépenses et recettes réalisées le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître un excédent de 47.669 €. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 35.338 €, le résultat global de la section de fonctionnement présente un excédent de 83.007 €.

▪ En section investissement dépenses le Compte Administratif 2015 est arrêté à la somme de 140.717 € ; le montant des recettes est arrêté à la somme de 59.510 €. Compte tenu du montant des dépenses et recettes réalisées le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître un déficit de 81.207 €. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 98.821 €, le résultat global de la section d'investissement présente un excédent de 17.614 €.

▪ Compte tenu des excédents de chacune des sections le résultat global de l'exercice 2015 est de 100.622 €.

M. MANGOLD précise qu'il y a un report de dépenses d'investissement de 195.574 €, un report de recettes d'investissement de 1.299 € et que l'emprunt prévu de 162.200 € en 2015 n'a pas été mobilisé.

b. Vote du Compte Administratif 2015

Après avoir fourni toutes explications nécessaires et répondu aux questions posées, Monsieur le Maire quitte la séance.

La présidence de séance étant assurée par M. Michel MANGOLD, Maire-Adjoint, celui-ci propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2015 du service de l'eau présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	81.244,07 €
Recettes :	28.913,11 €
Excédent reporté de l'exercice 2014 :	35.338,72 €
<u>Excédent de clôture</u> :	83.007,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	140.717,37 €
Recettes :	59.510,12 €
Excédent reporté de l'exercice 2014 :	98.821,57 €
<u>Excédent de clôture</u> :	17.614,32 €

Excédent global de clôture :100.622,08 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 du service de l'Eau présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

c. Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Eau année 2015 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2015.

d. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal suite au vote du compte administratif 2015 et sur proposition de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Affectation excédent d'investissement (001).....	17.614,32 €
Affectation excédent de fonctionnement (002).....	0 €
Affectation en réserve à l'article 1068 (recettes).....	83.007,76 €

e. Présentation du Budget Primitif 2016

M. Michel MANGOLD, Maire-Adjoint, présente le projet de Budget Primitif 2016.

▪ En section de fonctionnement, le budget primitif 2016 du service de l'eau potable est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 116.717 €.

En dépenses il est à noter :

- un crédit de 1.500 € à l'article 6152 entretien et réparations permettant de supprimer une antenne hors service du parc technologique,
- un crédit de 17.750 € à l'article 617 études et recherches pour financer la mission d'animation du programme d'actions agricoles visant à la protection du captage. Ce programme est prévu sur 5 ans,
- la baisse des intérêts de la dette 17.920 € contre 18.834 € en 2015,
- la baisse du virement à la section d'investissement due notamment à la baisse de l'excédent reporté,

En recettes il est à noter :

- une légère réduction du montant de la vente d'eau aux abonnés calculée sur la base des consommations 2015 ; les tarifs 2015 étant maintenus,
- une subvention de 12.800 € prévue auprès de l'agence de l'eau pour la mission d'animation du programme d'actions agricoles (1^{er} année).

▪ En section d'investissement, le budget primitif 2016 du service de l'eau potable en investissement présente un montant de dépenses arrêté à la somme de 280.973,08 € et un montant de crédits reportés de 195.574 € (soit au total : 476.547,08 €).

Cette section présente un montant de recettes de 475.248,08 € et une recette reportée de 1.299 € (soit au total 476.547,08 €).

En dépenses il est à noter :

- un crédit de 26.500 € pour le remboursement de la dette en capital en légère augmentation,
- un crédit de 5.200 € prévu pour financer l'ajout de 2 vannes rue Bernard Laureau,
- un crédit reporté de 5.928 € (bypass sous l'emprise de la LGV),
- un crédit reporté de 189.646 € pour financer les travaux en cours quartier des Sablons,
- une ouverture de crédit de 180.000 € pour le financement des travaux rue Paul Doumer.

En recettes il est à noter :

- l'excédent reporté de 17.614,32 € contre 98.821,75 € en 2015,
- le virement de la section de fonctionnement 29.103 €,
- un emprunt de 172.000 €. Cet emprunt est calculé comme suit : 162.000 € prévu au budget 2015 et non réalisé auquel s'ajoute un montant de 9.800 € pour couvrir les nouveaux besoins de financement suite aux travaux programmés,
- un montant de récupération de TVA de 69.860 € (contre 21.952 € en 2015),
- un report de subvention de 1.299 € (subvention notifiée par l'agence de l'eau, mais non versée en 2015).

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'agence de l'eau pour une aide au financement des travaux de réseau. A ce jour aucune décision d'attribution n'est parvenue en Mairie.

Pour information le montant maximum de subvention est fixé à 50 % de la dépense hors taxes.

Bien entendu le montant de l'emprunt à souscrire tiendra compte du montant de la subvention allouée.

M. MANGOLD précise que les tarifs du service de l'eau, en ce qui concerne la part communale sont inchangés.

f. Vote du Budget Primitif 2016

Le Conseil municipal, suite aux explications et précisions fournies et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du service de l'eau arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses116.717,00 €

Recettes.....116.717,00 €

Section d'investissement :

Dépenses476.547,08 €

Recettes.....476.547,08 €

III.) SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

a. Présentation du Compte Administratif 2015

Monsieur MANGOLD, Maire-Adjoint, présente le Compte Administratif 2015 du service de l'assainissement.

- Le Compte Administratif 2015 est arrêté en section de fonctionnement dépenses à la somme de 145.848 €. Le montant des recettes de fonctionnement réalisé en 2015 s'est élevé à la somme de 205.249 €. Compte tenu du montant des recettes et des dépenses réalisées, la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 59.401 €. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté soit 160.835 € le résultat global de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de 220.236 €.

- Le Compte Administratif 2015 est arrêté en section d'investissement dépenses à la somme de 157.700 €. Les recettes d'investissement se sont élevées à 147.745 €. Compte tenu du montant des dépenses et des recettes réalisées le résultat de l'exercice laisse apparaître un déficit de 9.955 €. Compte tenu du déficit antérieur reporté soit 29.309 € le résultat global de la section investissement est déficitaire de 39.264 €. Compte tenu des résultats de chacune des sections, le résultat global de clôture de l'exercice 2015, toutes sections confondues, est excédentaire de 180.972 €.

Monsieur MANGOLD précise également qu'il y a un report de dépenses d'investissement de 1.523 €.

b. Vote du Compte Administratif 2015

Après avoir fourni toutes explications nécessaires et répondu aux questions posées, Monsieur le Maire quitte la séance.

La présidence de séance étant assurée par M. Michel MANGOLD, Maire-Adjoint, celui-ci propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2015 du service de l'Assainissement présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	145.848,53 €
Recettes :	205.249,09 €
Excédent reporté de l'exercice 2014 :	160.835,93 €
<u>Excédent de clôture</u> :	220.236,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	157.700,54 €
Recettes :	147.745,82 €
Déficit reporté de l'exercice 2014 :	29.309,95 €
<u>Déficit de clôture</u> :	39.264,69 €

Excédent global de clôture :180.971,80 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif de 2015 du service de l'Assainissement présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

c. Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Assainissement année 2015 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2015.

d. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal suite au vote du compte administratif 2015 et sur proposition de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Affectation déficit d'investissement (001).....	39.264,69 €
Affectation excédent de fonctionnement (002).....	54.448,80 €
Affectation en réserve à l'article 1068 (recettes)....	165.787,69 €

e. Présentation du Budget Primitif 2016

Monsieur MANGOLD Maire-Adjoint présente le projet de Budget Primitif 2016.

- En section de fonctionnement, le budget primitif 2016 du service de l'assainissement est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 349.134,80 €.

En dépenses il est à noter :

- un crédit de 203.425 € pour virement à la section investissement en baisse par rapport à 2015 suite notamment à la réduction de l'excédent reporté,
- la baisse des intérêts de la dette 33.960 € contre 36.074 € en 2015.

En recettes, il est à noter :

- la baisse de l'excédent reporté : 54.448,80 € contre 160.835,93 € en 2015,
- un montant de redevance à peu de chose près identique à celui de 2015 (152.470 €),

- un montant de prime d'épuration pratiquement doublé car l'on peut espérer que la prime non versée de 2015 s'ajoutera à celle prévue pour l'exercice 2016.
- En section d'investissement, le budget primitif 2016 du service de l'assainissement est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 585.961,69 €.

En dépenses il est à noter :

- le déficit antérieur reporté de 39.264,69 €,
- le remboursement d'emprunt en capital en légère augmentation 102.095 € contre 100.922,64 € en 2015,
- un crédit de 340.000 € pour financer les travaux de réfection du collecteur rue Paul Doumer et le collecteur de la Voie Ferrée à la rue Ampère.

En recettes il est à noter :

- le versement de la section de fonctionnement de 203.425 €,
- les dotations et fonds de réserve de 165.787,69 €,
- le remboursement de TVA 56.930 € (12.517 € en 2015).

Il n'a pas été nécessaire de prévoir un emprunt pour couvrir le montant des travaux.

Monsieur Michel MANGOLD précise que les tarifs du service de l'assainissement, en ce qui concerne la part communale, sont inchangés.

f. Vote du Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal suite aux explications et précisions apportées et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le Budget Primitif du service de l'assainissement arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	349.134,80 €
Recettes	349.134,80 €

Section d'investissement :

Dépenses	585.961,69 €
Recettes	585.961,69 €

IV.) ZONE ARTISANALE DE LA TILLE

a. Présentation du Compte Administratif 2015

Monsieur Michel MANGOLD Maire-Adjoint présente le Compte Administratif 2015 du Budget annexe de la Zone artisanale de la Tille.

- En section de fonctionnement dépenses, le compte administratif 2015 est arrêté à la somme de 19.942 €. A titre comparatif le montant des dépenses de fonctionnement 2014 était de 25.305 €.
- En section de fonctionnement recettes, le compte administratif 2015 est arrêté à la somme de 20.644 €. A titre indicatif les recettes de fonctionnement 2014 ont été de 26.008 €.

Résultat de la section de fonctionnement :

Compte tenu du montant des recettes 20.644 € et du montant des dépenses 19.942 €, le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 702 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 2.106 € le résultat global de la section de fonctionnement est arrêté à la somme de 2.808 €.

Le compte administratif 2015 est arrêté en section d'investissement à la somme de 53.883 €. A titre indicatif le montant des dépenses d'investissement 2014 était de 57.220 €.

- En section d'investissement recettes, le compte administratif 2015 est arrêté à la somme de 148.117 €. A titre indicatif le montant des recettes d'investissement 2014 était de 80.622,40 €.

Résultat de la section d'investissement :

Compte tenu du montant des recettes 148.117 € et du montant des dépenses 53.883 € le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître un excédent de 94.234 €.

Compte tenu du déficit antérieur reporté de 97.036 € le résultat global de la section investissement est déficitaire de 2.802 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2015 :

Compte tenu de l'excédent global de clôture de la section de fonctionnement soit 2.808 €, du déficit global de clôture de la section d'investissement soit 2.802 €, le résultat de clôture de l'exercice 2015, toutes sections confondues est de 6 €.

b. Vote du Compte Administratif 2015

Après avoir fourni toutes explications nécessaires et répondu aux questions posées, Monsieur le Maire quitte la séance.

La présidence de séance étant assurée par M. Michel MANGOLD, Maire-Adjoint, celui-ci propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2015 du service de l'Assainissement présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	19.942,11 €
Recettes :	20.644,11 €
Excédent reporté de l'exercice 2014 :	2.106,68 €
<u>Excédent de clôture</u> :	2.106,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	148.117,37 €
Recettes :	53.883,78 €
Déficit reporté de l'exercice 2014 :	97.036,23 €
<u>Déficit de clôture</u> :	2.802,64 €

Excédent global de clôture :6,04 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du service de la Zone Artisanale de la Tille présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

c. Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Zone Artisanale de la Tille année 2015 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2015.

d. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal suite au vote du compte administratif 2015 et sur proposition de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Affectation déficit d'investissement (001)	2.802,64 €
Affectation excédent de fonctionnement (002)	2.808,68 €

e. Présentation du Budget Primitif 2016

Monsieur Michel MANGOLD, Maire-Adjoint, présente le Budget Primitif 2016 de la Zone artisanale de la Tille.

- En section de fonctionnement, le budget de la Zone Artisanale de la Tille est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 74.337,68 €.

En dépenses, outre des opérations d'ordre pour un montant de 62.218 €, il est prévu :

- 3.000 € pour couvrir d'éventuels frais de bornage,
- 3.340,64 € de virement à la section investissement
- 5.609 € pour couvrir les intérêts de la dette.

En recettes, outre des opérations d'ordre pour un montant de 22.827 €, il est inscrit :

- l'excédent antérieur reporté pour 2.808,68 €,
- une vente de terrain pour 48.000 €,
- des produits financiers pour 702 €.

- En section d'investissement, le budget de la Zone Artisanale de la Tille est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 61.749,64 €.

En dépenses, outre les opérations d'ordre pour 17.218 € et le déficit d'investissement reporté pour 2.802,64 €, il est prévu :

- des dépenses imprévues pour 100 €,
- le remboursement de la dette en capital pour 41.629 €.

En recettes, outre des opérations d'ordre pour 56.609 €, il est prévu :

- des créances sur particuliers pour 1.800 €,
- le virement de la section de fonctionnement pour 3.340,64 €.

Par rapport aux années 2014 et 2015 il n'est pas prévu de participation du Budget Principal de la Commune ; pour mémoire 70.000 € en 2014 et 139.670 € en 2015.

f. Vote du Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif Zone Artisanale de la Tille 2016 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses 74.337,68 €
Recettes..... 74.337,68 €

Section d'investissement :

Dépenses 61.749,64 €
Recettes..... 61.749,64 €

Monsieur le Maire pour conclure les questions budgétaires remercie Monsieur Michel MANGOLD, Maire-Adjoint, et M. Lionel RICHARD, Attaché Territorial, pour la qualité du travail effectué.

POINT N° 4 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

M. Vincent DANCOURT expose que dans le cadre des 5^{ème} et 6^{ème} étapes de la démarche engagée en 2010 pour la restauration de la qualité des eaux brutes du bassin d'alimentation de captage d'eau potable de Genlis, la mise en place d'un programme d'actions agro-environnementales visant à sa protection ainsi qu'au suivi et au bilan de cette opération jusqu'en 2020 doit être effectué.

Cette mission consiste en la réalisation de dix thèmes :

- 1) réalisation de l'inventaire initial des surfaces enherbées et boisées existantes,
- 2) bilan des traitements sanitaires,
- 3) suivi de la fertilisation azotée,
- 4) campagne de reliquats sortie hiver,
- 5) couverture des sols en période de lessivage et stockage en bout de champs,
- 6) animation pour la souscription de mesures agro-environnementales et climatiques,
- 7) travail avec les agriculteurs concernés par le périmètre de protection rapprochée,
- 8) évaluation annuelle du programme d'action,
- 9) bilan à cinq ans des changements de pratiques opérés,
- 10) animation globale du dispositif.

Il propose :

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget annexe du service de l'Eau estimés pour la période 2016-2020 à 58.000 € HT soit 69.600 € TTC,
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse délégation Régionale de Besançon à hauteur de 80 % dans le cadre du 10^{ème} programme 2013-2018 – volet "lutte contre la pollution par les pesticides et les nitrates",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande.

Le Conseil Municipal,

- vu les dispositions des délibérations n° 2010-36, 2014-06, 2015-10, 2015-11 du Conseil Municipal de Genlis relatives à la démarche de restauration de la qualité des eaux brutes du captage de Genlis,
- vu les résultats de la consultation lancée dans le cadre d'un programme d'actions agro-environnemental visant à sa protection, au suivi et au bilan de cette opération.

après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget annexe du service de l'Eau exercice 2016 estimés pour la période 2016-2020 à 58.000 € HT soit 69.600 € TTC,
- **SOLLICITE** à cet égard l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse délégation Régionale de Besançon à hauteur de 80 % dans le cadre du 10^{ème} programme 2013-2018 volet "lutte contre la pollution par les pesticides et les nitrates",
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N° 5 - Demande de subventions travaux et acquisitions 2016

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à l'autoriser à solliciter les subventions pour toutes les opérations éligibles.

Une délibération par opération sera établie en cas d'éligibilité de la commune aux subventions présentées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé de l'opération	Montant au BP2016	FIPD*	DETR	CG21	CNDS**
Rénovation avec accès PMR de la Salle PATOUILLET	2.000.000 €		X	X	X
Création d'une annexe gymnastique à la Salle PATOUILLET			X	X	X
Fourniture et pose de volets roulants à l'école Jacques PREVERT	8.500 €		X		
Vidéosurveillance	40.000 €	X			
Contrôle d'accès des bâtiments	20.000 €		X	X	

* Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

** Centre National pour le développement du Sport

D'autres possibilités de subventions seront recherchées tout au long de l'année et feront si besoin l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de prochaines réunions de conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions propres à financer les opérations précitées inscrites au budget primitif 2016 de la commune.

POINT N° 6 - Subvention exceptionnelle à l'association "Cyclotille"

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la semaine Fédérale Cyclotouristique qui se déroulera début août 2015 en Côte-d'Or avec 15000 à 16000 participants, la ville de Genlis a été choisie comme ville étape et le club "Cyclotille" affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme sera responsable de l'accueil et du ravitaillement des 4000 à 5000 cyclistes participants aux circuits Val-de-Saône le samedi 6 août 2016.

Cyclotille animera cette manifestation qui générera des frais conséquents.

Afin d'aider cette association pour l'organisation de cette journée, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1.300 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré par 24 voix pour et 2 abstentions (Mme Elisabeth BESSIERE et M. Xavier DUCHEZ), vu les crédits inscrits au budget primitif de la commune 2016 :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Cyclotille de Genlis de 1.300 € (Mille trois cent Euros) afin de lui permettre d'organiser la journée du 6 août 2016
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du BP 2016.

POINT N° 7 - Convention collaborateur occasionnel

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les activités de la médiathèque se sont beaucoup diversifiées notamment via de nouveaux partenariats et de nombreuses animations, tout en devant maintenir un service quotidien de qualité.

Pour assurer le fonctionnement du service il est envisagé de faire appel à des bénévoles afin d'assurer les missions suivantes :

- couverture de livres et équipements des documents,
- rangement des documents,
- accueil du public et prêts des documents,
- informatisation et recherches bibliographiques,
- participation aux animations organisées par la Médiathèque.

A cet égard il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les termes du projet de convention de collaborateur occasionnel bénévole transmis avec les documents de la réunion.

M. Jean MATHE demande si cette solution est plus intéressante que la création d'une association des amis de la bibliothèque qui pourrait s'occuper de ces tâches.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du projet de convention proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec les bénévoles

POINT N° 8 - Convention servitude de passage et de tréfonds avec ORVITIS

M. le Maire expose que par délibération du 28 septembre 2015, la ville de Genlis a consenti une servitude de passage au profit d'E.R.D.F. sur la parcelle communale AB 18 lieu-dit "Le Nicolot" afin de réaliser la liaison électrique entre le transformateur situé avenue de Sprendlingen et la caserne de Gendarmerie implantée sur la parcelle AB17.

ORVITIS propriétaire de la parcelle AB17 sollicite la constitution d'une servitude de passage afin de permettre aux occupants des logements de la Gendarmerie, leur famille, ayants-droits et autres, de pouvoir accéder aux immeubles d'habitation avec leurs véhicules depuis l'avenue de Sprendlingen en passant sur la parcelle AB18.

Par ailleurs ORVITIS sollicite également une servitude de tréfonds pour deux droits perpétuels de passage pour toutes canalisations et lignes souterraines sur la parcelle AB18 afin de desservir la parcelle AB17.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'une servitude de passage pour les véhicules et d'une servitude de tréfonds pour l'implantation de réseaux sur la parcelle communale AB18 au profit d'ORVITIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune l'acte authentique y afférent à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N° 9 - Motion de soutien à l'action de l'AMF "demande à l'Etat d'une compensation financière intégrale pour les employeurs locaux"

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la motion ci-après :

"L'AMF a pris acte de la proposition de la ministre de la Fonction publique, Annick GIRARDIN, d'une augmentation du point d'indice de 1,2%.

Tout en reconnaissant la contribution des agents publics à une administration locale de qualité, les maires et présidents d'intercommunalité rappellent que cette mesure devrait coûter près de 650 millions d'euros en année pleine alors que les dotations de l'État connaissent une baisse drastique depuis 2015.

Cette mesure s'ajoute à la réforme PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) dont le coût varie entre 371 millions d'euros (selon l'État) et 1,5 milliard d'euros (selon la Cour des Comptes).

Dans ces conditions, François Baroin, président de l'AMF, et André Laignel, 1er vice-président

délégué, réaffirment que le plan triennal de réduction de la DGF doit être stoppé et que le taux de cotisation CNRACL doit baisser dans le cadre du transfert primes/points prévus par le protocole PPCR.

Ils demandent donc au Premier ministre l'ouverture très rapidement d'une négociation globale afin de compenser l'impact financier de ces mesures sur les budgets locaux déjà soumis à de très fortes contraintes."

M. Cyril SARRON indique qu'il considère qu'il s'agit d'une motion très politique et que c'est un communiqué de presse.

Il ne considère pas le fonctionnaire comme une charge et est favorable à l'augmentation du point d'indice bloqué depuis 2010.

M. Cyril SARRON précise qu'il s'abstiendra sur ce point.

M. Vincent DANCOURT souligne qu'il n'y a pas de vision politique dans cette motion, il s'agit de faire prendre en charge cette augmentation par l'Etat qui décide de manière unilatérale cette hausse des dépenses des Collectivités, l'A.M.F étant une assemblée composée d'élus de toutes tendances politiques.

M. Jean MATHE indique que sur le fond il ne votera pas cette motion.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la motion ci-dessus et en avoir délibéré par 20 voix pour et 6 abstentions (MM. Michel AIMEUR, Jean MATHE, Cyril SARRON, Mmes Evelyne BREDILLET, Safia IBRAHIM-OTOKORE, Sylvie CHASTRUSSE) :

- **APPROUVE** le texte proposé.

POINT N° 10 - Informations et questions diverses

M. le Maire demande l'inscription d'un vœu sur le fonctionnement de la Gare de GENLIS.

Le Conseil Municipal étant d'accord à l'unanimité, Monsieur le Maire présente le vœu.

Suite aux informations publiées dans la presse locale, des gares SNCF dont celle de Genlis verraient leurs horaires d'ouverture réduits.

Ainsi à compter du lundi 25 avril 2016, la gare de Genlis ne serait accessible au public que du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00.

Le Conseil Municipal considérant :

- la forte fréquentation de la gare de Genlis, par des usagers se rendant principalement à Dijon, Auxonne, Dole,
- qu'il est nécessaire de maintenir un service public de qualité, et l'égalité de traitement des usagers,
- qu'il y a lieu de maintenir l'accessibilité pour tous à des billetteries autres que le numérique,

à l'unanimité :

- **DESAPPROUVE** les modifications devant intervenir dans les horaires de la Gare de Genlis, qui ne serait accessible au public que 14 heures par semaine contre 28h45 actuellement,
- **SOUHAITE** le maintien des heures actuelles d'ouverture de la gare de Genlis arrêtées comme suit :
 - Du lundi au vendredi : 7h00 à 14h00
 - Samedi de 9h00 à 16h00
 - Dimanche de 11h15 à 17h30
- **PRECISE** que ce vœu sera transmis à Monsieur le Directeur Régional SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté.

M. Jean MATHE partage ce vœu et indique que le Conseil Municipal doit s'exprimer.

Il précise que le SCOT fait le constat d'un problème communal et intercommunal.

M. Vincent DANCOURT regrette d'avoir appris ces modifications par la presse car il n'a pas été officiellement informé par la SNCF, c'est une méthode discourtoise.

M. Jean MATHE demande l'amélioration de l'accueil du public.

Mme Safia IBRAHIM-OTOKORE précise que depuis 14 ans elle constate le problème du monopole de la SNCF et de son manque de communication avec le Conseil Régional sur les tarifs des TER.

INFORMATIONS DIVERSES :

Vincent DANCOURT indique qu'il souhaite lutter contre toutes les discriminations, âge, genre, origine ethnique, afin que chacun puisse vivre en harmonie dans la collectivité

A cet égard il précise qu'il a sollicité Mme IBRAHIM-OTOKORE et M. GROSSEL afin que dans ce cadre ils apportent des propositions et actions à mettre en place dans l'espace public.

Il transmettra prochainement une lettre de mission à chacun des intéressés.

**Aucune autre question n'étant posée,
Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 00.**

Genlis le 20 avril 2016
Le Maire,
Vincent DANCOURT



Dancourt